

Des Écologistes exigent l'abolition de permis d'exploration minière

Dossier de la rédaction de H2o
June 2022

Des organisations environnementales pressent le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Jonatan Julien, d'abolir un peu plus de 5 000 permis d'exploration minière qui recoupent les eskers de l'Abitibi-Témiscamingue, afin de préserver des sources d'eau potable et des milieux naturels. Ce dernier rappelle que le Québec a déjà atteint ses cibles de protection du territoire.

Dans le cadre d'une demande formelle adressée au ministre Jonatan Julien, les organismes font valoir que ce dernier peut abolir des permis d'exploration minière pour des motifs d'utilité et d'intérêt public en s'appuyant sur les dispositions de la Loi sur les mines. Ils réclament donc l'abolition de 5 161 claims miniers de l'Abitibi-Témiscamingue qui recoupent en partie ou en totalité des eskers, soit des formations géologiques qui datent des périodes de glaciation. Ces permis représentent un peu moins de 17 % des quelque 28 000 claims de cette région, où 22 % du territoire se trouve sous permis d'exploration minière. C'est le minimum pour comparer un non-sens historique. Il faut protéger ces eskers qui sont fragiles et uniques au monde. Bien des écoguards, fait valoir le co-porte-parole de Québec Meilleure Mine, Rodrigue Turgeon. À l'heure actuelle, 60 % de la superficie des eskers de la région sont recouverts en partie ou en totalité par des permis d'exploration. Le fait de mettre un terme à ces titres miniers, mais aussi de protéger les autres eskers permettrait de protéger des sources d'eau potable et des milieux naturels. Selon les données publiées par les organismes, les aires protégées représentent à peine plus de 8 % du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, contre une moyenne de 17 % pour le territoire du Québec. Selon M. Turgeon, il est donc important que le ministre Jonatan Julien retire ces permis. Mais puisque la Loi sur les mines prévoit des compensations financières pour les travaux d'exploration qui auraient été effectués, un tel geste devrait coûter plusieurs millions de dollars au gouvernement du Québec. Aux côtés de Québec Meilleure Mine, les organismes Eau Secours, l'Action Boréale, le regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue et MiningWatch Canada jugent toutefois que cette mesure permettrait de miser sur un développement plus durable pour la région, notamment en s'appuyant sur l'attrait des milieux naturels protégés.

Interpellé par Le Devoir, le ministre Jonatan Julien a assuré que son ministère prendra le temps d'analyser attentivement la demande des groupes écologistes. Le ministre a cependant indiqué que le gouvernement caquiste a déjà atteint sa cible de protection des milieux naturels terrestres pour 2020, soit 17 %.

Alexandre Shields, Florence Morin-Martel - Le Devoir

À

Une pétition est en ligne

Les lacs d'esker, que l'on trouve entre autres en Abitibi, sont alimentés par un réseau aquifère issu de la fonte des glaciers il y a des milliers d'années. Ils abritent un écosystème unique qui reste à découvrir selon Guillaume Grosbois, professeur associé en écologie aquatique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT).

Mes Opinions